

**LES CONSEILS
SCOLAIRES/
LES CENTRES DE NEIGE
LIGNES DIRECTRICES
SUR LA SÉCURITÉ LORS
DES EXCURSIONS
PROGRAMMES DE
FORMATION EN
SPORTS D'HIVER**



OSBIE

ONTARIO SCHOOL BOARDS'
INSURANCE EXCHANGE

ONTARIO
SNOW RESORTS ASSOCIATION

Fonds d'échange d'assurance
des conseils scolaires de
l'Ontario
(OSBIE)

Ontario Snow Resorts
Association
(OSRA)

Version révisée: octobre 2023
Finale



A. **EFFORTS CONCERTÉS**

OSBIE a consulté l'OSRA, ses membres de la région de ski et Ophea pour la production du présent document.

B. **FACTEUR DE RISQUE**

Les membres d'OSBIE doivent comprendre que la production du présent document sur la sécurité ne doit pas être interprétée comme une acceptation de la participation des écoles aux activités offertes dans les centres de ski. OSBIE recommande la prudence dans l'organisation de toute activité présentant des risques. Si, après avoir bien considéré les risques que présentent l'excursion, l'âge, l'habileté et le niveau de connaissances des élèves et les qualifications des surveillants, vous décidez de permettre les excursions d'hiver, ce document explique les normes de sécurité minimales que les écoles doivent respecter.

C. **DOCUMENT JURIDIQUE**

Ce document n'est pas un document juridique. Il vise à fournir de l'information précise sur le sujet. Nous en faisons la distribution en établissant clairement que les auteurs ne s'engagent aucunement à offrir des services juridiques ni d'autres

services professionnels. Plus particulièrement, les recommandations contenues ici sont uniquement des lignes directrices et ne constituent pas d'avis juridique et les auteurs ne garantissent, d'aucune façon, leur pertinence à tout usage particulier. Si vous avez besoin d'un avis juridique ou de l'aide d'un spécialiste, il faut avoir recours aux services d'un avocat ou d'un autre professionnel compétent qui connaît toutes les lois se rapportant au lecteur et à la juridiction.

D. **AVERTISSEMENT**

Ce document a été préparé comme ligne directrice à l'usage exclusif des conseils scolaires de l'Ontario qui sont membres d'OSBIE, en s'attachant aux circonstances particulières, aux besoins et aux utilisations prévues des conseils scolaires en Ontario. Ce document ne peut être utilisé en aucun cas par qui que ce soit d'autre sans le consentement écrit préalable d'OSBIE. Quoi qu'il en soit, OSBIE et l'Ontario Snow Resorts Association n'acceptent aucune responsabilité pour tout événement découlant de l'utilisation du document par tout conseil scolaire ou toute autre personne, organisation ou agence.

PHILOSOPHIE

L'ÉDUCATION ET LA SÉCURITÉ VONT DE PAIR

Les excursions de sports d'hiver, comme le ski, la planche à neige, le pneumatique à neige, la raquette à neige, parmi d'autres, servent de prolongement à la classe et visent à enseigner aux élèves des habiletés et des connaissances et à leur permettre de s'améliorer, et peut répondre à certaines exigences du programme d'études. Par conséquent, un volet éducatif doit être préparé et obligatoire pour les élèves de tous les niveaux de compétence.

La sécurité des élèves qui participent aux excursions dans le cadre des programmes de formation en sports d'hiver est la plus grande considération. Le ski et la planche à neige, comme toute activité physique, comportent des risques inhérents. La sensibilisation et la compréhension des risques liés au ski et à la planche à neige permettent des mesures pour atténuer les risques et veiller à la sécurité relative de l'activité. Les cours mettent l'accent sur la sécurité en ski, en planche à neige et lors d'autres activités permises. Les élèves apprennent à skier et à faire de la planche à neige en veillant à leur propre sécurité et à celle des autres. L'éducation, le bon sens, une planification adéquate et une bonne surveillance permettront aux élèves de vivre des expériences d'apprentissage agréables et sans danger.

Après avoir suivi les leçons, les élèves doivent utiliser les pistes qui correspondent à leur niveau de compétence. Le ski dans les groupes est recommandé, mais il faut se rappeler qu'une surveillance individuelle n'est pas possible. En raison de la nature du ski, les écoles devraient employer un format de surveillance qui exige à l'enseignant et au parent bénévole (surveillant) de maintenir une « surveillance générale » des traînées ou des descentes de ski à l'usage des élèves comme déterminés par les instructeurs de ressources.

Gérées par Ophea, les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation, <https://securite.ophea.net/>, fournissent la définition suivante concernant la catégorie applicable de surveillance requise pour le ski alpin, la planche à neige, le miniski et le ski de fond: La « surveillance générale » signifie que l'enseignant doit être facilement accessible et qu'au moins l'un des critères suivants est respecté :

- ***Le personnel enseignant/surveillant circule;***
et
- ***L'emplacement du personnel enseignant/surveillant a été communiqué aux élèves et aux surveillants***



Tous les participants doivent porter un casque approprié pour les sports d'hiver pour les excursions scolaires aux centres sportifs d'OSRA.

(NOTER : L'utilisation de casque n'est pas nécessaire pour les programmes de ski de fond/raquette).

OSBIE recommande que les écoles adoptent une politique obligatoire semblable à celle de l'utilisation de casques de sport de neige comme indiqué ci-dessus, peu importe l'endroit de station de ski.

Les lignes directrices expliquées ici s'appliquent à tous les conseils scolaires qui sont membres d'OSBIE et elles ont été acceptées par les centres de ski participants qui sont membres de l'Ontario Snow Resorts Association.

Les conseils scolaires qui choisissent de fréquenter des centres situés à l'extérieur de l'Ontario ou des centres qui ne sont pas membres de l'OSRA doivent suivre les lignes directrices et faire connaître leurs exigences au personnel du centre avant de réserver.

Nous souhaitons que ces lignes directrices sur la sécurité soient suivies par toutes les directions et le personnel chargés de la planification des programmes de formation en sports d'hiver. Les centres membres de l'Ontario Ski Resorts Association qui se conforment aux règlements et aux normes de la Province de l'Ontario appuient ces lignes directrices. Les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation, disponibles à <https://securite.ophea.net/>, gérées par Ophea, auxquelles il faut se conformer pour la planification de tous les programmes de formation en sports d'hiver.

Pour voir une liste de ressources provinciales de membre d'OSRA, veuillez visiter:

www.skiontario.ca

PLANIFICATION DES PROGRAMMES DE SKI ET DE LA PLANCHE À NEIGE

Rien ne remplace une planification minutieuse. Les parents et les élèves doivent être mis au courant de tous les détails du voyage, de l'excursion ou du programme de formation. Les trousseaux d'information doivent mentionner ce qu'offre le programme de formation, leçons/évaluations, attestation des progrès des skieurs, mise à niveau, groupes répartis selon les habiletés et le besoin des élèves d'utiliser les courses et le terrain proportionnés à la capacité de l'élève comme déterminé par l'enseignant du centre de neige. Les documents contenus dans cette directive sont seulement disponibles en français et en anglais.

La considération doit être faite pour les parents et les élèves qui ne parlent pas l'anglais ou le français pour s'assurer qu'il y a une compréhension claire des risques, et des règlements de sécurité et l'utilisation des formulaires de consentement éclairé. OSBIE recommande l'emploi d'une page de couverture multilingue pour souligner l'importance des documents de ski/planche à neige à ces familles (voir l'Annexe 1a pour une page de couverture). Cette page de couverture est prévue pour souligner l'importance des formulaires de consentements pour ceux qui ne parlent pas l'anglais ou le français et de les emporter à quelqu'un qui peut les expliquer.

Les enseignants et les parents surveillant bénévoles doivent connaître le contexte

ou la situation dans lequel se retrouveront les élèves et être en mesure d'assurer de façon réaliste une surveillance adéquate. Les surveillants bénévoles et enseignants recevront des directives écrites sur leurs fonctions de surveillance et assisteront à une réunion d'orientation à la ressource. Les surveillants bénévoles et enseignants recevront des bandes de bras/gilets d'identification. (Voir Orientation des bénévoles/enseignants à la page 6).

Il faut insister sur le fait que la direction et le personnel sont responsables de l'orientation à la sécurité des élèves. Les centres peuvent disposer de matériel d'orientation à utiliser en classe à cet effet. L'enseignant responsable de la coordination de la sortie doit s'assurer que toutes les recommandations pertinentes sont suivies. Il incombe également à la direction et au personnel de s'assurer de points importants comme les ratios élèves/enseignant et les contacts téléphoniques et que des mesures d'urgence sont prévues et mises en place avant la tenue de l'activité. Il faut un nombre suffisant d'instructeurs/surveillants pour s'occuper de toutes les classes.

Ne prenez pas pour acquis que « quelqu'un d'autre » participe activement à la planification du programme de formation en sports d'hiver. Les enseignants sont tenus de voir à ce que la « surveillance générale » et le contrôle des élèves sont assurés en tout temps - le centre se réserve le droit d'annuler le laissez-passer pour le remonte/pente de tout participant ayant enfreint les règlements les politiques ou ayant manifesté un comportement

inacceptable.

FORMULAIRES RELATIFS AUX EXCURSIONS

1. Servez-vous du formulaire approuvé par le conseil scolaire pour demander l'autorisation d'organiser votre activité. Puis, le cas échéant, utilisez l'autorisation parentale approuvée par votre conseil scolaire pour l'excursion ou le "Formulaire d'excursion d'hiver spéciale /Autorisation parentale" (Annexe 1b). Si vous utilisez l'autorisation parentale approuvée par le conseil scolaire, vous devez toujours envoyer à la maison la partie supérieure de l'Annexe 1b, car il contient les informations de la location d'équipement.

2. Obtenez l'autorisation parentale pour toute excursion de sports d'hiver en dehors de l'école. Utilisez le "Formulaire d'excursion d'hiver spéciale /Autorisation parentale" dans l'Annexe 1b (ou l'autorisation parentale approuvée par le conseil scolaire) à cet effet. Ce nouveau formulaire, avec la signature du parent / tuteur et l'élève (si plus de 18 ans) doit être conservé; l'original sera versé aux dossiers de l'école et une copie sera versée aux dossiers du centre de ski.

LES FORMULAIRES DE CONSENTEMENT ECLAIRE ET D'AUTORISATION DOIVENT ETRE PROPRES A L'ACTIVITE

Le "Formulaire d'excursion d'hiver spéciale /Autorisation parentale" (Annexe 1b) doit

être propre à l'activité de sports d'hiver à laquelle l'élève participe. Si des élèves font de la planche à neige ou participent à un autre type d'activité plutôt que faire du ski, il faut l'indiquer sur le formulaire de consentement. L'activité doit être sélectionnée sur le Formulaire d'excursion d'hiver spéciale / Autorisation parentale.

LISTE DES PREPARATIFS POUR UNE EXCURSION

- 1.** Faire approuver le projet d'excursion de sports d'hiver par la direction de l'école. La demande doit comprendre le nombre de surveillants – enseignants et bénévoles et mentionner le niveau de compétence des surveillants – les surveillants de l'excursion devrait avoir l'expérience dans les activités qui sont autorisées, c'est à dire le ski, la planche à neige, le pneumatique à neige ou la raquette.
- 2.** Faire les réservations auprès des centres de ski (dates et nombres d'élèves). S'assurer que le centre peut offrir des leçons à tous les élèves. Les débutants et les élèves qui n'ont jamais fait du ski, de planche à neige, etc., doivent suivre des leçons avant d'être admis sur les pistes.
- 3.** Organiser le transport.
- 4.** Remplir les formulaires relatifs aux excursions demandés par le conseil scolaire (l'autorisation parentale approuvée par votre conseil scolaire ou le Formulaire d'excursion d'hiver spéciale /Autorisation parentale) et les présenter à la direction de l'école pour qu'ils soient autorisés par le surintendant du conseil, s'il y a lieu.

- 5.** Envoyer à la maison une Trousse d'information parentale qui comprend le Mot aux parents et aux élèves (Annexe 1a) avec le Formulaire d'excursion d'hiver spéciale /Autorisation parentale (Annexe 1b) (ou l'autorisation parentale approuvée par votre conseil scolaire), pour l'autorisation et la signature parentales. Ce formulaire de consentement tout-en-un comprend désormais la location d'équipement. Des [«conseils de confort»](#) pour les vêtements appropriés sont disponibles dans la section Safety and Risk Awareness du site Web de l'OSRA.
- 6.** Récupérer le Formulaire d'excursion d'hiver spéciale /Autorisation parentale ou l'autorisation parentale par votre conseil scolaire signée par les parents de chaque élève.
- 7.** Établir les niveaux de classification des groupes (Annexe b). Attribuer des surveillants aux groupes selon le ratio approprié. Les ratios des élèves aux surveillants ne doit pas dépasser les ratios établis dans les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation, <https://securite.ophea.net/>. Il est possible d'améliorer les ratios en recourant à des surveillants plus qualifiés comme des parents bénévoles qui connaissent bien le sport. Indiquer au centre de ski le nombre d'élèves par groupe et l'équipement qui devra être loué.
- 8.** Prévoir des rencontres d'orientation pour les surveillants bénévoles. Passer en revue la surveillance des excursions de sports d'hiver et remettre aux surveillants un exemplaire des responsabilités de surveillance (Page 8.

Seuls les parents qui ont reçu l'orientation du bénévole doivent être autorisés à agir comme surveillants lors de l'excursion de ski organisée par l'école.

9. Rencontrer les élèves pour parler des points suivants et prendre les dispositions nécessaires:

- Surveillance enseignant/élève/bénévole
- Comportements requis – Code de responsabilité alpestre et nordique
- Partage de l'information sur la sécurité - Vérifier avec le centre de ski pour les règlements et les ressources de sécurité.
- Identification des groupes et nom du surveillant attribué à chaque groupe
- Horaire des leçons obligatoires
- Attentes après les leçons
- Carte d'identification des élèves
- Plans d'organisation de la journée

Autres ressources (titres en anglais sont disponibles en anglais seulement) :

Vidéo de l'école (le cas échéant)

[Vidéo LIFT SAFETY](#)

Vidéo "RESPECT" (disponible en français)

[Vidéo "Little RESPECT"](#)

Signalisation - voir Annexes 2a à 5

[Ski Well Be Well](#)



ORIENTATION DES SURVEILLANTS BÉNÉVOLES POUR LES EXCURSIONS DE SPORTS D'HIVER

1. Une réunion avec le directeur ou les enseignants responsables, les surveillants volontaires et tout autre corps enseignant est fortement recommandé. Le but de cette réunion est pour que la direction ou l'enseignant responsable rencontrera les surveillants bénévoles et les autres membres du personnel enseignant pour passer en revue les responsabilités des surveillants et ce qu'on attend d'eux lors des excursions de sports d'hiver.

2. Les bénévoles doivent avoir des compétences dans le sport qu'ils vont surveiller. Il faut évaluer les habiletés des surveillants avant de leur attribuer des tâches de surveillance. Il faut attribuer aux bénévoles les plus expérimentés les groupes d'élèves les plus avancés. Si des activités comme la planche à neige, le pneumatique à neige ou le miniski sont autorisées, les surveillants chargés de ces activités doivent bien connaître l'activité.

3. Un surveillant restera au camp de base pour les urgences et pour aider à la surveillance pendant le dîner. **C'est la seule fonction de surveillance qui peut être assurée par une personne qui n'a jamais fait de ski ou de planche à neige.** Le surveillant au camp de base doit s'informer de l'endroit où se trouvent les installations d'urgence, avoir en main une liste des élèves et des numéros de

téléphone et connaître et comprendre les mesures d'urgence du centre pour le transport des blessés à l'hôpital.

4. Les surveillants circuleront et maintiendront une présence évidente sur les traînées/courses proportionnées aux capacités des élèves. Les surveillants devraient arranger des temps de réunion pendant le jour pour que leurs groupes puissent discuter et examiner le progrès.

5. Pendant que les élèves reçoivent leurs leçons, les surveillants passeront en revue des instructions fournies par la ressource précédemment visée à la "Planification des programmes de ski et de la planche à neige" (page 5). Quand accomplis, les surveillants procéderont aux traînées/courses pour la « surveillance générale » de leur groupe.

6. Les surveillants bénévoles seront mis au courant du code de conduite de l'école du centre de ski. Le surveillant sera informé de ce qu'il faut faire en cas de comportement inacceptable de la part d'un élève et saura que le centre de ski peut annuler le laissez-passer des contrevenants. On s'attend à ce que les surveillants **aident** les employés du centre de ski à renforcer (ne pas remplacer) les règles et les pratiques en matière de sécurité. Les surveillants bénévoles doivent porter les manquements répétés à l'attention des enseignants ou du personnel du centre.
N'acceptez aucun comportement dangereux!

7. Les surveillants bénévoles et enseignants devraient être identifiés avec les bandes de bras ou les gilets

fluorescents de visibilité élevée couleur orange (ou semblable) fournis par le centre de ski/l'école.

8. Les surveillants bénévoles devront signer une décharge libérant le conseil de toute réclamation pour des blessures subies pendant qu'ils surveillent les excursions de formation en sports d'hiver. La décharge doit mentionner aux bénévoles que le conseil scolaire n'est pas titulaire d'une assurance contre les accidents ni d'une assurance de la CSPAAT pour eux.

9. Tous les participants doivent porter un casque approprié pour les sports d'hiver pour les excursions scolaires aux centres sportifs d'OSRA. (NOTER : L'utilisation de casque n'est pas nécessaire pour les programmes de ski de fond/raquette).

OSBIE recommande que les écoles adoptent une politique obligatoire semblable à celle de l'utilisation de casques de sport de neige comme indiqué ci-dessus, peu importe l'endroit de station de ski.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE POUR LES SPORTS DE DESCENTE

Avant le départ, l'enseignant responsable doit communiquer avec l'exploitant du centre pour établir le mécanisme de contrôle et d'identification des élèves:

a) Les élèves seront identifiées par les enseignants surveillants selon leurs niveau tel qu'attesté par les parents dans

le formulaire de classification signé que vous trouverez en Annexe 1b.

Tous les participants doivent porter un casque approprié pour les sports d'hiver pour les excursions scolaires aux centres sportifs d'OSRA. OSBIE recommande que les écoles adoptent une politique obligatoire semblable à celle de l'utilisation de casques de sport de neige comme indiqué ci-dessus, peu importe l'endroit de station de ski.

b) Un membre du personnel du centre de ski, certifiés en cours de planche à neige et un employé de ressource formé vérifiera les habiletés des élèves en leur demandant de s'exécuter sur la pente novice au début de la journée. Les classifications reposeront sur une évaluation visuelle de la performance avant l'excursion ou le matin même de l'excursion.

c) Tous les élèves recevront une identification distincte de l'instructeur de l'école de ski qui servira à les classer et leur permettra d'utiliser seulement les pentes appropriées à leurs compétences et fournira à chaque élève une marque de code à couleurs ou l'autocollant qui indiquera la désignation des traînées/ des courses un élève peut employer. Les élèves qui ont été identifiés par un membre d'école ou de ressource en tant qu'ayant un niveau AVANCÉ de la compétence prendront des leçons/évaluations séparées et recevront des codes de couleurs pour les permettre sur les collines/courses plus difficiles comme déterminées par les instructeurs de ressource.

Système d'inscription de traînée d'OSRA - voir l'Annexe 3b.

d) Les élèves qui N'ONT JAMAIS FAIT DE SKI OU DE PLANCHE A NEIGE OU QUI SONT DEBUTANTS seront amenés à leurs leçons immédiatement après le test d'évaluation. Après les leçons, ils se joindront à un groupe surveillé pour mettre en pratique les habiletés apprises au cours de la leçon sur les pistes correspondant à leur niveau de compétence.

e) Les surveillants et parents bénévoles, conduira la « surveillance générale » sur les collines/courses employées par les élèves. Si un élève s'avère sur une traînée non autorisée par la classification de l'élève, le surveillant dirigera l'élève vers la colline correcte/couru. Le personnel de ressource, y compris des opérateurs de remontée-pente, les instructeurs et la patrouille de ski sont principalement responsable pour s'assurer que les élèves reçoivent des instructions appropriées et pour imposer que des collines/courses d'utilisation d'élèves seulement identifiées par la marque ou l'autocollant de code à couleurs.

f) Nous recommandons qu'en cas de blessures graves, l'enseignant ou le surveillant bénévole, en collaboration avec le directeur du centre de ski, suive les mesures d'urgence en vigueur au centre. Il faut déterminer au préalable ce que sont ces mesures et les premiers soins qui sont disponibles. L'enseignant responsable ou son délégué doit suivre les procédures du conseil scolaire pour ce qui est d'avertir les parents et de remplir les rapports d'incident.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE – SKI DE FOND

Prière de se référer à l'Annexe 4 : Cross Country Responsibility Code à la page 22.

Avant le départ, l'enseignant responsable doit communiquer avec l'exploitant du centre afin de lui confirmer le nombre de participants au programme ainsi que tous les détails concernant le séjour du groupe.

a) Les enseignants surveillants diviseront les élèves en groupes selon leur niveau de compétence (tel que décrit dans l'Annexe 1b).

L'enseignant responsable, en collaboration avec les membres du personnel du centre de ski, devra souligner aux élèves qu'une fois qu'ils auront eu l'autorisation de skier sur les pistes en particulier, ils n'auront pas le droit d'utiliser les pistes dont le niveau de difficulté dépasse leur compétence.

b) A la fin de leurs leçons, on informera les élèves si leur compétence leur permet de skier sur des pistes plus avancées. Les instructeurs de l'école de ski, de concert avec l'enseignant, identifieront les pistes sur lesquelles les élèves seront autorisés à skier. Les élèves seront réévalués et classés à un niveau plus avancé selon les progrès qu'ils feront pendant la journée. Des surveillants seront assignés à chaque groupe et devront utiliser les mêmes

pistes que le groupe pour le reste de la journée et pour fournir une

« surveillance générale ». Sur les pistes où il est possible de perdre la vue des élèves, il est recommandé de placer un surveillant devant et derrière le groupe.

c) Nous recommandons qu'en cas de blessures graves, l'enseignant ou le surveillant bénévole, en collaboration avec le directeur du centre de ski, suive les mesures d'urgence en vigueur au centre. Il faut déterminer au préalable ce que sont ces mesures et les premiers soins qui sont disponibles. L'enseignant responsable ou son délégué doit suivre les procédures du conseil scolaire pour ce qui est d'avertir les parents et de remplir les rapports d'incident.

d) L'enseignant responsable des élèves doit s'occuper des élèves en tout temps pendant la visite sauf pendant les leçons de ski. Les enseignants et les surveillants bénévoles doivent accompagner le groupe d'élèves qui leur est assigné aux leçons pour être en mesure de renforcer les techniques enseignées par l'instructeur au cours de la journée.



PROCÉDURES A L'ARRIVÉE

Les directives suivantes s'appliquent à TOUS LES PROGRAMMES DE FORMATION EN SPORTS D'HIVER:

1. L'enseignant avisera la réception ou le kiosque d'information de l'arrivée du groupe et obtiendra les laissez-passer. Les élèves demeureront à bord de l'autobus ou suivront les directives décidées au préalable.
2. Un membre du personnel du centre montera à bord de l'autobus ou réunira les élèves au chalet central pour l'accueil et la communication de renseignements pertinents tels que : règlements du centre de ski, organisation des groupes pour la location d'équipement, leçons selon les niveaux de compétence, conditions de ski de la journée, pistes et remonte-pente ouverts, cartes descriptives des pistes, vestiaires pour le rangement de l'équipement, endroit où se dérouleront les leçons de ski ainsi que les indications concernant le départ à la fin de l'excursion.
3. Les employés du centre reverront le code de responsabilité alpestre et les autres règlements avec les élèves. Les employés avertiront les élèves qu'ils perdront leur laissez-passer en cas de violation du code de responsabilité alpestre. Les employés expliqueront la signalisation sur les pistes. Les enseignants signeront le formulaire du centre attestant que les employés du centre ont donné l'information de la ressource et les instructions aux élèves.

4. L'enseignant et les employés amèneront les élèves au comptoir de location d'équipement, au besoin. Des copies signées de l'Annexe 1b seront obtenues des élèves qui louent de l'équipement.

5. Les élèves subissent une épreuve pour déterminer et vérifier la classification de chacun. Tous les programmes de formation en sports d'hiver doivent comprendre ce volet ainsi qu'une période de leçons. **Aucune activité scolaire ne doit être organisée sans que cet aspect important n'y soit inclus.** Les élèves qui n'ont jamais fait de ski ou de planche à neige, etc., doivent suivre des leçons avant d'être admis sur les pistes.

6. L'enseignant répartira les surveillants aux traînées indiquées correspondant à leurs compétences, selon l'Annexe 1b. Les élèves seront informés de rester dans les traînées indiquées correspondant à leurs compétences, tel que déterminé par le personnel de ski et de la planche à neige du centre de ski.

7. Tous les participants doivent porter un casque approprié pour les sports d'hiver pour les excursions scolaires aux centres sportifs d'OSRA.

NOTER : L'utilisation de casque n'est pas nécessaire pour les programmes de ski de fond/raquette.

OSBIE recommande que les écoles adoptent une politique obligatoire semblable à celle de l'utilisation de casques de sport de neige comme indiqué ci-dessus, peu importe l'endroit de station de ski.

Annexe 1a

MOT AUX PARENTS ET AUX ELEVES :

L'Annexe 1a doit accompagner le Formulaire d'excursion d'hiver spéciale /Autorisation écrite des parents, l'Annexe 1b. Il est suggéré que l'Annexe 1a soit jointe au verso de l'Annexe 1b pour la distribution aux parents.

Celui-ci s'agit d'un document important. S'il vous plait l'emporter à quelqu'un qui peut vous l'expliquer.

- Arabe: هذه وثيقة هامة. الرجاء إرسالها إلى شخص يستطيع أن يفسرها لك .
- Chinois: 这是一份重要的文件，请把它交给可以向您解释的人。
- Farsi: این یک نوشتار بسیار مهم است. لطفاً این نوشتار را نزد شخصی ببرید که بتواند آنرا برایتان توضیح بدهد .
- Gujarati: આ એક મહત્વપૂર્ણ દસ્તાવેજ છે. કૃપા કરી કોઈ વ્યક્તિને બતાવો, જે તમને તેના વિષે સમજાવી શકે.
- Hébreu: זה מסמך בעל חשיבות. בבקשה קחו אתו למישהו שיכול להסביר אותו .
- Hindi: यह एक महत्वपूर्ण दस्तावेज़ है। कृपया इसे किसी ऐसे व्यक्ति के पास ले जाएं जो इसे आपको समझा सके।
- Khmer: នេះគឺជាឯកសារសំខាន់មួយ។ សូមយកវាទៅជូនអ្នកណាម្នាក់ដែលអាចពន្យល់ឱ្យយល់បាន។
- Coréen: 이것은 중요한 문서입니다. 그러니 이 문서에 관해 설명을 해줄 수 있는 사람에게 보여주시기 바랍니다.
- Punjabi: ਇਹ ਇਕ ਮਹੱਤਵਪੂਰਨ ਦਸਤਾਵੇਜ਼ ਹੈ। ਕਿਰਪਾ ਕਰਕੇ ਇਸਨੂੰ ਕਿਸੇ ਅਜਿਹੇ ਵਿਅਕਤੀ ਕੋਲ ਲੈ ਜਾਓ ਜੋ ਤੁਹਾਨੂੰ ਇਹ ਵਿਸਥਾਰ ਨਾਲ ਸਮਝਾ ਸਕੇ
- Roumain: Acesta este un document important. Vă rugăm să cereți ajutorul unei persoane care vi-l poate explica.
- Russe: Это важный документ. Пожалуйста, покажите его человеку, который может объяснить Вам его содержание .
- Espagnol: Este documento es importante. Muéstrelo a alguien que pueda explicárselo.
- Tamil: இது ஒரு முக்கியமான பத்திரம் ஆகும். இதனை உங்களுக்கு விளங்கப்படுத்தக்கூடிய ஒருவரிடம் தயவுசெய்து எடுத்துச் செல்லுங்கள்.
- Urdu: دے کر تشریح کی اس کو جو آپ جائے لے پاس کے کسی سے مہربانی ہے۔ براۓ دستاویز اہم ایک یہ
- Vietnamien: Đây là một tài liệu quan trọng. Hãy giao nó cho người có thể giải thích cho bạn.

FORMULAIRE D'EXCURSION D'HIVER SPECIALE/AUTORISATION PARENTALE

| | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|----------------------------|--|-----------------|--|---------------|--|-------------------|--|----------------|--|
| Nom du/de la participant(e) | | | | | | | | | | |
| Date de naissance | (JJ/MM/AAAA) | | | | | | | | | |
| Nom de l'école | | | | | | | | | | |
| Date de la visite | | | | | | | | | | |
| Sélectionnez l'activité | Ski alpin | | Planche à neige | | Ski de fond | | Glissade sur tube | | De la raquette | |
| Compétence | N'a jamais fait l'activité | | Débutant(e) | | Intermédiaire | | | | Avancé(e) | |

| | |
|--|---|
| N'a jamais fait du ski/de la planche à neige | Première fois faisant du ski/de la planche à neige. La personne n'a jamais fait du ski/de la planche à neige. |
| Débutant(e) | L'élève a fait du ski/de la planche à neige une ou deux ou quelques fois par année et a skié de façon contrôlée sur quelques pistes novices de niveaux de difficulté divers. L'élève est capable de s'arrêter et réussit à faire des virages. Il/elle est à l'aise sur les pistes vertes/débutantes et quelques pistes bleues/intermédiaires. Peut avoir besoin d'aide pour monter/descendre les remontées. |
| Intermédiaire | L'élève a fait du ski/de la planche à neige à de nombreuses occasions et a skié sur diverses pentes et dans divers centres de ski. Il/elle maîtrise les techniques formelles reconnues de freinage et de virage. Il/elle peut faire du ski / de la planche à neige avec confiance sur pistes bleues et peut-être quelques pistes noires / avancées. |
| Avancé(e) | L'élève est un skieur/surfeur expérimenté et compétent. Il/elle a suivi des cours formels reconnus, connaît et comprend le Code de conduite et maîtrise des techniques de niveau avancé. Un élève de ce niveau pourrait servir d'assistant aux surveillants lors d'un programme de formation. |

SI VOUS LOUEZ DE L'EQUIPMENT, VEUILLEZ REMPLIR

AGE
HAUTEUR
POIDS
POINTURE

S'il vous plaît inclure le participant nommé dans le programme PARK offert seulement aux skieurs / surfeurs au niveau avancé. Il est suggéré que vous et votre fils / fille regardiez la vidéo sur la sécurité Smart Style trouvée à: www.terrainparksafety.org. En outre, chaque centre de ski peut avoir d'autres exigences pour entrer dans leur parc à neige.

CASQUE DE LOCATION EXIGÉ Oui Non

EQUIPEMENT DE LOCATION

Les fixations réduisent le risque de blessure en cas d'une chute. Leur déclenchement n'est pas automatique dans tous les cas de chutes et les fixations ne représentent pas un dispositif de sécurité absolue. Les parents sont tenus responsables de tout équipement perdu ou endommagé (à l'exception de l'usure normale).

CODE DE RESPONSABILITE ALPESTRE

L'Ontario Snow Resorts Association a conçu un Code de responsabilité alpestre auquel (centre de ski) _____ et (nom du conseil scolaire) _____ exigent que vous connaissiez et respectiez. Les skieurs/surfeurs doivent toujours skier de façon contrôlée et être en mesure de s'arrêter et de changer de direction pour éviter les collisions avec les obstacles ou d'autres skieurs. (Centre de ski) _____ peut annuler un laissez-passer de ski en cas de violation du code ou de comportement inacceptable.

À l'exception du ski de fond et de la raquette, tous les participants alpins doivent porter un casque approprié pour les sports d'hiver pour les excursions scolaires aux centres sportifs d'OSRA. OSBIE recommande que les écoles adoptent une politique obligatoire semblable à celle de l'utilisation de casques de sport de neige comme indiqué ci-dessus, peu importe l'endroit de station de ski.

ATTESTATION / CONSENTEMENT ECLAIRE

Tout élève qui désire participer à ce programme de formation en sports d'hiver doit signer ce formulaire et le faire signer par ses parents ou tuteurs. Il s'agit d'une excursion à vocation éducative. Les leçons sont obligatoires.

RISQUE INHERENT

Le ski/la planche à neige/autre sont des sports rigoureux dont les risques inhérents sont indépendants de la volonté du

_____ et _____
(nom du conseil scolaire) (centre de ski)

Les risques inhérents incluent, mais ne sont pas limités à: la chute, l'utilisation des remontées, une collision avec des objets naturels ou artificiels ou d'autres personnes; évolution des conditions météorologiques, des changements ou des variations dans le terrain ou surface; des roches exposées, de la terre ou de la glace; aller au-delà des limites de la piste. Il pourrait survenir des incidents susceptibles de causer des blessures ou un décès. Les participants **doivent assumer** les risques inhérents à la pratique du sport.

Il est fortement recommandé par l'Ontario Snow Resorts Association que vous visitez leur site web: www.skiontario.ca d'examiner le document complet d'OSBIE et des informations à propos de la sécurité sur ce site avant votre visite scolaire. Le respect de tous les règlements et procédures peut réduire le risque de blessure. Le fait de ne pas suivre les règlements entraînera le retrait du laissez-passer de l'élève et l'interdiction de fréquenter le centre dans l'avenir

Nous avons lu et compris les renseignements ci-dessus, et sommes d'accord avec les règlements tel qu'indiqués par le centre de ski d'OSRA. J'autorise mon fils/ma fille à participer à l'activité mentionnée ci-dessus au centre de ski indiqué.

Nom du Parent/Tuteur

Signature

Date

ANNEXE 1C

RENONCIATION, DÉSISTEMENT, ACCEPTATION DES RISQUES INHÉRENTS ET ACCORD D'IMDEMNITÉ POUR COMPÉTITIONS SCOLAIRES DE SKI/PLANCHE À NEIGE – COURSES – SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT – PROGRAMMES COMPÉTITIFS POUR LES ÉLÈVES

**TOUT ÉLÈVE ÂGÉ DE 18 ANS OU PLUS SOUHAITANT PARTICIPER À L'ACTIVITÉ DOIT LIRE ET
SIGNER LE PRÉSENT FORMULAIRE.**

Je, _____ en considération du droit à participer au
(Nom du/de la participant(e))

_____ à _____ et à toute séance
(Nom du concours or du programme) (Nom du centre)

de préparation, course et accès aux locaux y afférent, par la présente exonère de toute responsabilité et
tient indemne les administrateurs, les représentants, les actionnaires, les agents, les employés
d'administration et les employés de _____
(Nom du centre)

et _____, (les « Renonciataires ») de toute réclamation,
(Nom du conseil scolaire)

poursuite judiciaire ou dommages - intérêts sans aucune restriction quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de
perte, de lésion corporelle, de dommages aux biens ou de décès qui résulteraient ou pourraient résulter
de quelque façon que ce soit de ma participation à ces épreuves sportives de compétition ou à ces
programmes compétitifs y compris les séances d'entraînement, assumant moi-même toute
responsabilité à cet égard. Je renonce également à toutes les réclamations que je pourrais déposer à
l'endroit des « renonciataires » pour tout dommage, perte, dépense ou blessure, y compris mon décès,
que je pourrais subir pour quelque raison que ce soit, y compris la négligence, la rupture de contrat ou la
violation des obligations établies par la Loi sur la responsabilité des occupants par les « renonciataires ».
De plus, je m'engage à indemniser et à tenir indemnes toutes les personnes citées ci-dessus de tout
dommage, coût ou dépense auxquels l'un ou l'ensemble d'entre elles pourraient être exposées par suite
de toute réclamation déposée à leur endroit et découlant de ma préparation et/ou de ma participation à
des événements ou des programmes de compétition sportive, y compris l'entraînement.

RISQUE INHÉRENT

Je consens expressément à ce que, préalablement à la tenue de toute épreuve compétitive, je puisse à
mon gré inspecter toutes les zones où se déroulera ladite épreuve, et de me retirer de l'événement si
ma sécurité est en jeu, acceptant, comprenant et prenant ainsi pleinement conscience du caractère
fondamentalement risqué et dangereux du ski/de la planche à neige de compétition en général, et plus

particulièrement du type en cause, ainsi que des préparatifs, de séances d'entraînement et des pratiques y afférentes. Les risques inhérents comprennent, sans toutefois s'y limiter: les chutes, l'utilisation des remonte-pentes, les collisions avec des objets naturels ou artificiels ou avec d'autres personnes; l'évolution des conditions météorologiques; les changements ou les variations dans le terrain ou la surface; les roches exposées, la terre ou la glace; les zones au-delà des limites des pistes et sentiers. Il pourrait survenir des incidents susceptibles de causer des blessures ou même la mort. Les participants **doivent assumer** les risques inhérents à la pratique du sport.

À titre de participant(e), je comprends parfaitement que les paragraphes ci-dessus constituent un engagement et une promesse de ma part d'exonérer entièrement les parties susmentionnées de toute responsabilité, quelle qu'elle soit, à l'égard des blessures, des pertes, des dommages ou de la mort susceptibles de découler de ma participation à des événements ou programmes de compétition sportive.

Je reconnais également que tout litige impliquant les « renoncataires » sera traité dans la province de l'Ontario et que dans tous les cas, c'est la loi de l'Ontario qui s'appliquera.

La présente décharge de responsabilité est exécutoire, je reconnais le comprendre ainsi, non seulement à mes dépens mais également aux dépens de mes héritiers, de mes administrateurs, de mes liquidateurs et de mes cessionnaires, et je réaffirme par les présentes mon intention, libre et de plein gré, d'exercer cette décharge de responsabilité, reconnaissant en comprendre pleinement les termes et les conditions de même que l'intégralité de son exécution, ainsi que l'intégralité de ma renonciation à tout droit qu'en autres circonstances il m'aurait été donné d'exercer si la présente convention n'avait été exécutée.

ATTESTATION

J'ai lu et compris cette attestation et je comprends qu'en signant cette attestation je renonce à certains droits juridiques que moi, ma famille et d'autres personnes pourraient avoir à l'endroit des « renoncataires ».

Daté à _____, ce _____ jour, de _____, 20_____.

Participant(e)

Témoïn(e)

ANNEXE 1D

FORMULAIRE D'EXCURSION D'HIVER SPECIALE/AUTORISATION PARENTALE COMPÉTITIONS SCOLAIRES DE SKI/PLANCHE À NEIGE – COURSES – SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT – PROGRAMMES COMPÉTITIFS POUR LES ÉLÈVES

(Élèves de moins de 18 ans)

Nom du/de la participant(e): _____

Nom de l'école: _____

Sélectionnez l'activité: Ski _____ **Planche à neige** _____

Date de l'activité: _____

CODE DE RESPONSABILITÉ ALPESTRE

L'Ontario Snow Resorts Association a conçu un Code de responsabilité alpestre auquel

_____ et _____

(Centre du ski)

(Nom du conseil scolaire)

exigent que vous connaissiez et respectiez. Les skieurs/surfeurs doivent toujours skier/faire la planche à neige de façon contrôlée et être en mesure de s'arrêter et de changer de direction pour éviter les collisions avec les obstacles ou avec d'autres personnes. _____ peut annuler un

(Nom du centre de ski)

laissez-passer de ski en cas de violation du code ou de comportement inacceptable.

Tous les participants doivent porter un casque approprié pour les sports d'hiver pour les excursions scolaires aux centres sportifs d'OSRA. OSBIE recommande que les écoles adoptent une politique obligatoire semblable à celle de l'utilisation de casques de sport de neige comme indiqué ci-dessus, peu importe l'endroit de station de ski.

ATTESTATION / CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Ce formulaire signé est obligatoire pour tous les élèves âgés de moins de 18 ans qui désirent participer aux compétitions de ski/planche à neige – courses - séances d'entraînement – programmes compétitifs pour les élèves sanctionnés par le conseil scolaire.

RISQUE INHÉRENT

Le ski/la planche à neige compétitifs sont des sports rigoureux dont les exigences physiques et les risques inhérents sont indépendants de la volonté de _____ et _____.
(Nom du conseil scolaire) (Nom du centre de ski)

Les risques inhérents comprennent, sans toutefois s'y limiter: la chute, l'utilisation des remonte-pentes, les collisions avec des objets naturels ou artificiels ou avec d'autres personnes; l'évolution des conditions météorologiques, les changements ou les variations dans le terrain ou la surface; les roches exposées, la terre ou la glace; les zones au-delà des limites des pistes et sentiers. Il pourrait survenir des incidents susceptibles de causer des blessures ou même la mort. Les participants **doivent assumer** les risques inhérents à la pratique du sport.

Il est fortement recommandé par l'Ontario Snow Resorts Association que vous visitez leur site web: www.skiontario.ca afin d'examiner le document complet d'OSBIE et des informations à propos de la sécurité sur ce site avant votre participation à l'activité. Le respect de tous les règlements et procédures peut réduire le risque de blessure. Le fait de ne pas suivre les règlements entraînera le retrait du laissez-passer de l'élève et l'interdiction de fréquenter le centre dans l'avenir.

Nous avons lu l'information qui précède et nous comprenons qu'en participant à un programme de compétitions de ski/planche à neige ou d'entraînement, de courses et de compétitions de ski/planche à neige sanctionné par le conseil scolaire, nous assumons les risques liés aux activités; nous sommes d'accord avec les règlements établis par le centre de ski membre de l'Ontario Snow Resorts Association. En conséquence, j'autorise mon fils/ma fille à participer à l'activité mentionnée ci-dessus au centre de ski précisé.

Nom du parent/tuteur

Signature

Date

ANNEXE 2a

LIGNES DIRECTRICES SUR L'UTILISATION DES REMONTE-PENTES

Pour que tous les élèves profitent au maximum d'une journée agréable de sports d'hiver, il est impératif qu'ils utilisent les télésièges et les remonte-pentes de façon sécuritaire.

1. Le cas échéant, seuls les élèves ayant obtenu du personnel de l'école de ski une autorisation préalable peuvent utiliser d'autres remonte-pentes que ceux destinés aux skieurs débutants.
2. Tous les skieurs doivent connaître et observer les affiches installées près des embarcadères et des débarcadères ainsi que le long du tracé de remontée.
3. Lorsqu'ils attendent leur tour en file avant d'embarquer dans les remonte-pentes, les skieurs doivent éviter toute chamaillerie et se tenir prêts.
4. À l'approche d'un embarcadère, les élèves doivent observer les instructions fournies par l'opérateur du remonte-pente et veiller à bien montrer leur laissez-passer de ski.
5. a) Lorsqu'ils sont à bord d'un télésiège, **les élèves doivent toujours abaisser la barre de retenue.**
b) Les élèves ne doivent jamais bondir ou faire balancer les télésièges. Ils doivent demeurer assis et faire face à la pente en tout temps.
c) Les élèves ne doivent en aucun cas sauter d'un télésiège.
d) Si un système de télésiège s'arrête, les élèves doivent rester calmes et attendre que le système redémarre. En cas d'évacuation d'urgence, les élèves doivent rester calmes et suivre les instructions données par les employés du centre.
e) À l'approche d'un débarcadère, les élèves doivent attendre de voir les panneaux autorisant la manœuvre avant de soulever la barre de retenue.
f) Lorsque les élèves quittent le télésiège, ils doivent s'éloigner immédiatement de l'aire de débarquement.

6. a) Lorsqu'ils utilisent un remonte-pente, les élèves doivent toujours rester dans le tracé de remontée désigné et ne jamais faire du slalom ni zigzaguer en remontant.
b) On ne doit débarquer qu'à l'endroit prévu à cet effet, à moins que le remonte-pente ne s'arrête et que les patrouilleurs ou les employés du centre ne donnent des instructions contraires. Le cas échéant, tous doivent dégager le tracé le plus rapidement possible.
c) L'élève qui fait une chute en utilisant le remonte-pente doit libérer immédiatement le tracé afin de ne pas nuire aux autres.
d) Il est dangereux et strictement interdit de skier ou de faire de la planche à neige dans le tracé d'un remonte-pente.

. Les élèves doivent toujours:

- a) afficher leur laissez-passer de ski;
- b) suivre les instructions données par le personnel du centre;
- c) se comporter de façon responsable;
- d) être courtois envers les autres élèves, les autres skieurs et surfeurs et le personnel du centre;
- e) respecter le code de responsabilité alpestre affiché;
- f) utiliser uniquement les pistes indiquées par l'instructeur de l'école de ski et correspondant à leur niveau de compétence. Les élèves doivent rester avec leur groupe et le surveillant enseignant ou bénévole chargé de leur groupe.

*Tout comportement contraire aux directives ci-dessus met en danger le contrevenant et les autres usagers et peut entraîner des blessures graves. **Tout comportement contraire aux directives ci-dessus met en danger le contrevenant et les autres usagers et peut entraîner des blessures graves.***

ANNEXE 2b

CONVEYOR SAFETY

LOOK & WAIT

MOVE UP TO THE MARKED LINE
WAIT YOUR TURN



SECURE ANY LOOSE ITEMS



REMOVE POLE STRAPS & HOLD TIPS FORWARD

LOAD & STAND

CAREFULLY STEP ONTO THE CONVEYOR
STAY STANDING FOR THE ENTIRE RIDE



REMAIN STANDING AT ALL TIMES

UNLOAD & LEAVE

AT THE UNLOADING AREA THE CONVEYOR WILL END ALLOWING YOU TO CLEAR
FOLLOW DIRECTIONS



UNLOAD HERE



ONTARIO
SNOW RESORTS ASSOCIATION



CANADA WEST
SKI
AREAS ASSOCIATION



TECHNICAL
SAFETY BC

ANNEXE 2c

T-BAR SAFETY

LOOK & LOAD

MOVE UP TO THE MARKED LINE

LOOK TO THE INSIDE FOR THE BAR

STAY STANDING & HOLD ON



SECURE ANY LOOSE ITEMS



REMOVE POLE STRAPS & HOLD TIPS FORWARD

STAND & RIDE

REMAIN STANDING FOR THE ENTIRE RIDE

STAY IN TRACK



STAY IN TRACK



FALLEN SKIER, CLEAR TRACK IMMEDIATELY

UNLOAD & LEAVE

WHEN YOU APPROACH THE UNLOADING AREA

UNHOOK THE BAR

RELEASE & CLEAR AREA

FOLLOW DIRECTIONS



UNLOAD HERE



ANNEXE 2d

CHAIR LIFT SAFETY

LOOK BACK

MOVE UP TO THE MARKED LINE
WATCH FOR THE APPROACHING CHAIR



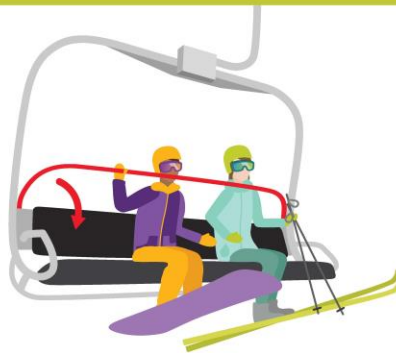
SECURE ANY LOOSE ITEMS



REMOVE POLE STRAPS & HOLD TIPS FORWARD

LOAD & LOWER

LOAD THE CHAIR
LOWER THE BAR



LOWER THE BAR



DO NOT SWING OR BOUNCE THE CHAIR

LIFT & LEAVE

LIFT THE BAR WHEN YOU REACH THE UNLOADING AREA
STAND UP AND CLEAR AREA



RAISE THE BAR



KEEP YOUR TIPS UP



ALPINE RESPONSIBILITY CODE



THERE ARE ELEMENTS OF RISK THAT COMMON SENSE AND PERSONAL AWARENESS CAN HELP REDUCE. ALWAYS SHOW COURTESY TO OTHERS. PLEASE ADHERE TO THE CODE LISTED BELOW AND SHARE WITH OTHERS THE RESPONSIBILITY FOR A SAFE OUTDOOR EXPERIENCE.

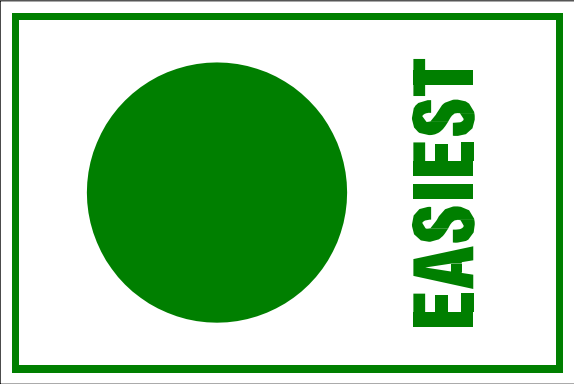
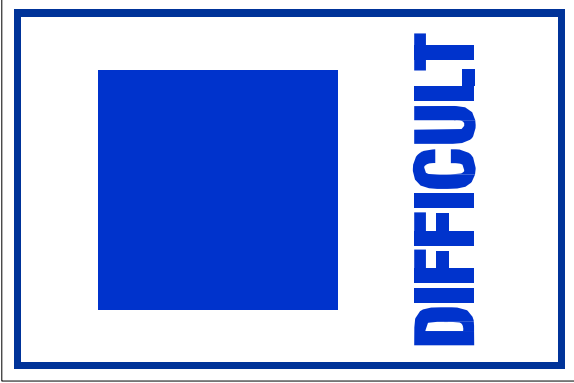
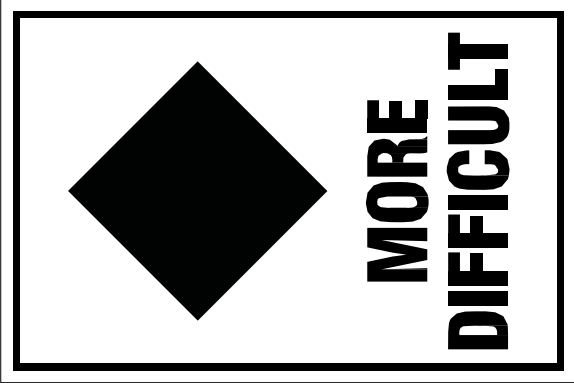
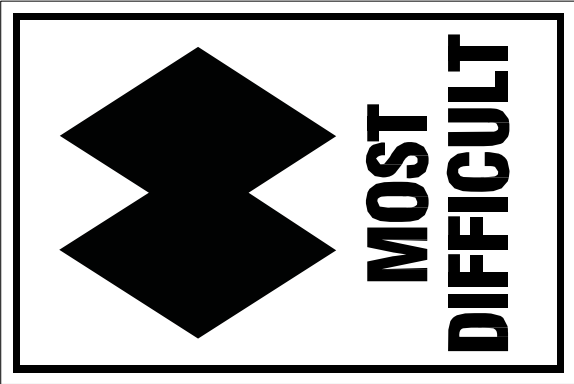
- 1** Always stay in control. You must be able to stop or avoid people or objects.
- 2** People ahead or downhill of you have the right-of-way. You must avoid them.
- 3** Stop only where you are visible from above and do not restrict traffic.
- 4** Look uphill and avoid others before starting downhill or entering a trail.
- 5** You must prevent runaway equipment.
- 6** Read and obey all signs, warnings and hazard markings.
- 7** Keep off closed trails and out of closed areas.
- 8** You must know how and be able to load, ride and unload lifts safely. If you need assistance, ask the lift attendant.
- 9** Do not use lifts or terrain when impaired by alcohol or drugs.
- 10** If you are involved in a collision or incident, share your contact information with each other and a ski area employee.

Know the Code - It is Your Responsibility



08/2023

ANNEXE 3b



CROSS COUNTRY RESPONSIBILITY CODE



THERE ARE ELEMENTS OF RISK THAT COMMON SENSE AND PERSONAL AWARENESS CAN HELP REDUCE. REGARDLESS OF HOW YOU DECIDE TO USE THE TRAILS, ALWAYS SHOW COURTESY TO OTHERS. PLEASE ADHERE TO THE CODE LISTED BELOW AND SHARE WITH OTHERS THE RESPONSIBILITY FOR A SAFE OUTDOOR EXPERIENCE.

- 1 *Always check posted trail conditions.*
- 2 *Ski in indicated direction and obey all posted signs and warnings. Keep off closed trails.*
- 3 *Always ski to right when meeting on-coming skiers.*
- 4 *Yield the track to faster skiers and skiers calling track!*
- 5 *Ski in control. On two-way trails descending skiers have the right-of-way.*
- & *Do not stop where you obstruct a trail or are not visible to others. Move off the track quickly if you fall or during rest stops.*
- 7 *Do not litter. Take out what you pack in. Respect all property.*
- 8 *Report all incidents.*

**Know the Code - Be Safety Conscious
It is Your Responsibility**





FREESTYLE TERRAIN



READ THIS!!!

FREESTYLE SKILLS REQUIRED

Freestyle Terrain may contain jumps, hits, ramps, embankments, fun boxes, jibs, rails, half pipes, quarter pipes, snowcross, freestyle bump terrain and other constructed or natural terrain features. Freestyle skill involves maintaining control on the ground and in the air. Prior to using Freestyle Terrain, it is your responsibility to familiarize yourself with all instructions and warnings and to follow the Alpine Responsibility Code.

- The features vary in size and difficulty and change constantly due to snow conditions, weather, usage, modifications, grooming and time of day. It is your responsibility to inspect these features before use and throughout the day.
- You control the degree of risk you will encounter in using these features both on the ground and in the air. Do not attempt these features unless you have sufficient ability and experience to do so safely.
- Helmets are recommended.
- Only one person should use a feature at a time. Wait your turn and call your start. Do not jump blindly and use a spotter when necessary. **LOOK BEFORE YOU LEAP!!** Always clear the landing area quickly.
- Always ride or ski in control and within your ability level.
- Individual features are closed for a reason. Do not enter the Freestyle Terrain or use features when closed.

Freestyle Terrain use, like all skiing and snowboarding, exposes you to the risk of serious injury.

**AIRBORNE MANOEUVRES INCREASE THE RISK
INVERTED AERIALS SUBSTANTIALLY INCREASE THE
RISK OF SERIOUS INJURY AND ARE NOT PERMITTED**

When using the freestyle terrain, you assume the risk of any injury that may occur. The ski area operator's liability for all injury or loss is excluded by the terms and conditions on your ticket or season pass release of liability.

This Park contains the following features

M L

LOOK BEFORE YOU LEAP!

Freestyle Terrain has four levels of progression and designation for size. Start small and work your way up. It is your responsibility to familiarize yourself with the terrain before attempting any of the features.

Designations Are Relative To This Resort

Freestyle Terrain

Know it. Respect it. Ride it.

- Introductory freestyle terrain
- Small features, surface-level rails & boxes
- Less Difficult features

Freestyle Terrain

Know it. Respect it. Ride it.

- Small to medium size features
- Ride-on rails & small to medium half pipe
- Difficult features

Freestyle Terrain

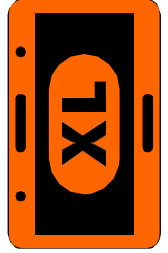
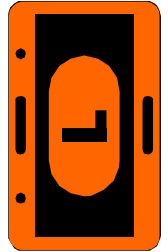
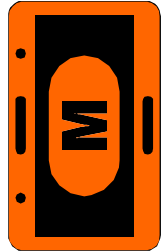
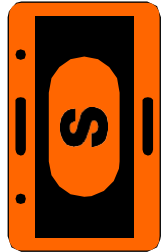
Know it. Respect it. Ride it.

- Medium to large size features
- Introduction to jump-on rails
- Rail's with gaps & narrow surfaces
- Large half pipe
- More Difficult features

Freestyle Terrain

Know it. Respect it. Ride it.

- Largest size features & jumps
- Jump-on rails with gaps & narrow surfaces
- Advanced and Experts only
- Most Difficult features



This Park contains the following features

LOOK BEFORE YOU LEAP!

Freestyle Terrain has four levels of progression and designation for size. Start small and work your way up. It is your responsibility to familiarize yourself with the terrain before attempting any of the features.

Designations Are Relative To This Resort

Freestyle Terrain

Know it. Respect it. Ride it.

- Introductory freestyle terrain
- Small features, surface-level rails & boxes
- Less Difficult features

Freestyle Terrain

Know it. Respect it. Ride it.

- Small to medium size features
- Ride-on rails & small to medium half pipe
- Difficult features

Freestyle Terrain

Know it. Respect it. Ride it.

- Medium to large size features
- Introduction to jump-on rails
- Rail's with gaps & narrow surfaces
- Large half pipe
- More Difficult features

Freestyle Terrain

Know it. Respect it. Ride it.

- Largest size features & jumps
- Jump-on rails with gaps & narrow surfaces
- Advanced and Experts only
- Most Difficult features